

Société : A.M.S LOC
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Capital : 7 000 euros
Siège social : 4 Rue de l'Inspecteur Allés, 75019 Paris
RCS : 949 366 199 R.C.S. Paris
Président : Ahmed Bamba Konta

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Liquidation

Date : 2 janvier 2025

Lieu : Siège social, 4 Rue de l'Inspecteur Allés, 75019 Paris

Présente :

- M. Ahmed Bamba Konta, associé unique et président, agissant en qualité de secrétaire de l'assemblée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société A.M.S LOC, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. Ahmed Bamba Konta, en sa qualité de président.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de liquidation arrêtés au 1er novembre 2024.
 2. Répartition du mali de liquidation.
 3. Clôture des opérations de liquidation et décharge du liquidateur.
-

Décisions prises :

1. **Approbation des comptes de liquidation :**
L'Assemblée Générale approuve les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 1er novembre 2024.
2. **Répartition du mali de liquidation :**
L'Assemblée Générale constate un mali de liquidation de **6 578 €**, calculé comme suit :
 - **Valeur nette des actifs restants :**
Actifs : 422 €
Dettes : 0 €
Valeur nette = 422 €
 - **Apports des associés :** 7 000 €
 - **Mali de liquidation :**
 $\text{Mali} = \text{Apports} - \text{Valeur nette} = 6578 \text{ €}$.

Ce mali sera supporté exclusivement par M. Ahmed Bamba Konta.

3. **Clôture de la liquidation :**
L'Assemblée Générale prononce la clôture des opérations de liquidation à compter du 2 janvier 2025.

4. **Quitus au liquidateur :**

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion et décharge de son mandat à M.
Ahmed Bamba Konta, liquidateur.

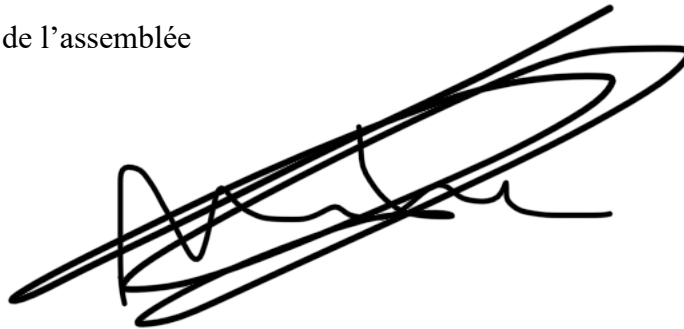
La séance est levée à 10h

Fait à Paris, le 2 janvier 2025.

Signatures :

Ahmed Bamba Konta

Président et secrétaire de l'assemblée

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text of the signature.